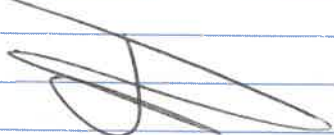


DUPOUY Elise représentant la société SCI de Borthaul, propriétaire sur la commune SAINT-NEDARD, de parcelle C 34, souhaite y établir un bâtiment agricole avec partie habitable (logement de fonction) pour monsieur EDORENKO Yann, exploitant agricole) avec un bardage bois contrairement au règlement du PLU.



Fleus Jean Arthez parcelle ZA49
souhaite que l'extrémité de la parcelle côté Bati existant demeure constructible comme sur le PLU actuel possédant un eu en date du 10/04/2024. C eu 064 430244073



Fleus Jean Arthez OAP Le Village
Il semble que l'accès à L OAP par le chemin de Lamanque soit une voirie sous dimensionnée par un étranglement entre une mur et un mur de clôture. Il serait préférable de ne faire l'accès que par le seul chemin lacannique en tant que voie privée. L'accès par le chemin Lamanque pourrait être piéton.



CAZENEUE Thomas. Société CAZENEUE motoculture 06340 Arthez
Cazeneue Arthez de Béarn parcelle A312 appartient à Mme Guendelins Arrie. Nous sommes en train d'acquies la parcelle (notaire en octobre) pour déplacer notre activité afin d'être adapté à la clientèle et la sécurité de la population. Nous souhaiterions que cette parcelle reste en Uya.



THEUX Marie - E Paude - Cescare - parcelle A 481
A 42. Les deux parcelles ont été vendues en parcelles constructibles conformément à la carte communale actuelle à Mr Antony Darnot le 16/09/2025 en l'état de Marque Darricarrère de Navailles - Angos (nous ne nous prions pas de son maintien en zone constructible pour des raisons financières évidentes).

